

Apple réagit contre le risque auditif lié à l'iPod

Début février, un Américain répondant au nom de John Kiel Patterson a porté plainte contre la firme de Cupertino. L'explication, notre mélomane était devenu « dur de la feuille », après un usage trop poussé de l'objet culte.

Face à ce problème de santé et au risque important de façonner une génération de mal entendant (lire notre article), Apple a décidé de jouer la transparence. Il faut reconnaître que le groupe n'a pas tardé à apporter une réponse aux craintes des nombreux utilisateurs de l'iPod et propose donc une mise à jour du logiciel intégré dans son iPod. Rappelons que selon les derniers chiffres officiels communiqués par le groupe en date du 8 février 2006, près de **40 millions d'iPod ont été vendus depuis sa création**, 14 millions d'unités écoulées en 2005, et **la pomme flirte avec les 80% de part de marché**. L'iPod commercialisé aux États-Unis serait capable de produire un son de 115 décibels soit 15 décibels de plus que ce qui est autorisé en France par le code de la santé publique. Et pour les spécialistes de l'audition « *il suffit de 28 secondes d'écoute par jour pour détériorer l'ouïe et entraîner des lésions.* » Fort de ce constat scientifique, John Kiel Patterson avait décidé de s'en prendre au géant américain. Conséquence de cette initiative, face au risque d'une class action, le groupe a préféré régler le problème le plus rapidement et présente sur son site officiel une mise à jour, la 1.1.1, du micrologiciel pour les iPod Nano et ceux de cinquième génération . Cette mise à jour, inclut une nouvelle option qui permet à l'utilisateur de régler le seuil maximum du volume de son baladeur.